- EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260630-DEL_2026_42-DE
2026/42

Séance du 30 Juin 2026

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 14

Date de la convocation : 22 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin, à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire.

Présents : M. BERHAULT Y ; BERTHEU J-M ; BERTHEU C ; CHEVALIER L ; FONTAINE G ; FROUGET L ; GOUVARY G ; LUCIENNE A ; OGIER J ; COMMEREUC P ; MANIVEL S ; TRAVERT M ; BIGNON S

Absents excusés : HENRY C ; CHRETIEN B

Pouvoirs : HENRY C à LUCIENNE A

Madame BERTHEU Claudia a été nommée secrétaire de séance.

2026/42 : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé 4 commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)*,
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)*,
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)*,
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors du(des) conseiller(s) communautaire(s) titulaire(s), afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21,

- La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026 créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260630-DEL_2026_42-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de ne pas procéder par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions obligatoires internes et autres structures extérieures citées ci-dessus,

VOTE :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

- **DESIGNE** pour siéger au sein de la :
  - Commission Performance publique et Innovation : Aurore LUCIENNE
  - Commission Lien Social et Bien vivre : Mélanie TRAVERT
  - Commission Préservation et production des ressources : Patrick COMMEREUC
  - Commission Développement territorial et Cadre de vie : Claudia BERTHEU
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAUT

MAIRIE DE SEVIGNAC
22250 (Côtes d'Armor)